



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies rares

Question écrite n° 103643

Texte de la question

Mme Kheira Bouziane-Laroussi attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des personnes atteintes de cystite interstitielle ou syndrome de la vessie douloureuse. Cette maladie, souvent confondue avec la cystite commune, est une inflammation des parois de la vessie générant des douleurs vésicales importantes et des urgences mictionnelles extrêmement fréquentes. Elle est particulièrement invalidante et a un impact fort sur le quotidien des malades tant sur le plan physiologique, psychologique que social. Mal connue, elle touche essentiellement les femmes et son diagnostic est souvent posé très tardivement après l'apparition des premiers symptômes. La médecine n'est pas encore en mesure de guérir cette maladie même s'il existe des moyens temporaires pour soulager les douleurs des patients ou limiter la fréquence des mictions. Les malades cherchent donc aujourd'hui à obtenir une prise en charge médicale et sociale adéquate ainsi que la reconnaissance de leur invalidité. Aussi, elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement afin de mieux prendre en charge et de mieux accompagner les personnes atteintes de cystite interstitielle.

Données clés

Auteur : [Mme Kheira Bouziane-Laroussi](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103643

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mars 2017](#), page 2509

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)